Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0902025-DE

Délibération n° 090-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le ving-quatre novembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme Sophie ROUX - Mme LE GALL Valérie - M. LE CAM Alain - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - LE DAIN Gwenn - Mme LE CAM Karine - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M. ROLLAND Rémi - M.RUMEN Hervé

Absents excusés : Mme GODE Pascaline - M. LE BOURG Vincent - Mme - Mme LE MOAL Nathalie - Mme PRIMEL Claudine - - M. TALLEC Patrick.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

OBJET : VEOLIA – AVENANT AU CONTRAT DE DSP – PROLONGATION DU CONTRAT

Le Maire expose à l'assemblée que la commune a confié à la société VEOLIA EAU, l'exploitation de son service public d'eau potable par contrat déposé en Préfecture le 30 décembre 2013.

La commune nouvelle de Poullaouen, née de la fusion de Poullaouen et Locmaria-Berrien, est créée à compter du 1er janvier 2019.

La collectivité de Poullaouen a engagé une réflexion puis des travaux de raccordement du système de distribution d'eau potable du secteur de Locmaria-Berrien à son propre réseau de distribution.

Le contrat actuel de DSP prend fin le 31 décembre 2025 et les travaux ne pourront pas être terminés avant cette échéance.

Le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de ces éléments, il convient de prolonger le contrat d'un an. Cette prolongation vise à garantir la continuité du service public et à permettre une consultation portant sur le nouveau périmètre regroupant les deux réseaux de distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de prolonger d'un an à compter du 1er janvier 2026, le contrat de DSP pour l'eau potable souscrit auprès de VEOLIA,
- Autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de DSP.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)